



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 2 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

N° DEL-2023-08

SEANCE DU 08 MARS 2023

**Nature de l'acte:
Finances – Subventions**

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :
**Versement d'une subvention
d'équilibre au Centre
Communal d'Action Sociale
pour l'année 2023**

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoints ;
M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. JOURDA, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme LAROUX.
Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme JONES.
M. ORSET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

Suite au vote du Budget Primitif 2023 en date du 8 mars 2023, Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter le versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023 d'un montant de 10 000 euros.

Madame le Maire indique que les crédits ont été ouverts dans le budget 2023 aux articles :

- 657362 (chapitre 65) du budget communal
et
- 7474 (chapitre 74) du budget du CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023 d'un montant de 10 000 euros ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT A THOIRY,
LE 8 MARS 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER



Certifiée exécutoire le 10 mars 2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 10 mars 2023